

Fédération internationale des géomètres (F.I.G.) : séance du comité permanent (C.P.) [fin]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und
Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et
améliorations foncières**

Band (Jahr): **29 (1931)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gestellt und die Kreisstriche werden mittels der Feinschraube zur Koinzidenz gebracht.

Schluß.

Dank bequemer und genauer Arbeitsweise der Wildschen Instrumente sind letztere mit Erfolg bei astronomischen Bestimmungen auf Staat- und Stadttriangulationen zu gebrauchen, besonders bei Verwendung eines Zenitprismas neuester Konstruktion.

6. August 1931.

Fédération Internationale des Géomètres (F. I. G.).

Séance du Comité permanent (C. P.)

Vendredi et samedi, 17 et 18 juillet à Genève

(Salle des conférences du Département de l'Instruction publique, Hôtel de Ville).

(Fin.)

Commission II. (Texte français des décisions, voir pages 213 et 214 du compte rendu.)

Les chiffres 1 à 3 et 5 à 9 ont le caractère d'information, il en est de même du chiffre 4 dont l'étude suppose que les tolérances en usage dans les différents pays soient préalablement connues. Le Secrétaire général est prié de demander aux différentes associations nationales ou gouvernements représentés au congrès de Zurich de bien vouloir lui adresser les prescriptions relatives aux tolérances actuellement en usage et de faire la même demande à l'Union pour géodésie et géophysique.

Chiffre 10. M. *Danger* (France) recommande au Comité Permanent de veiller à la réalisation de ce vœu et rappelle en même temps que M. *Kubler* (Suisse) a déjà édité en 1921 une brochure s'occupant de cette question. Le Secrétaire général se mettra en rapport avec l'Association internationale des sports athlétiques.

Commission III a. M. le Dr. L. *Hegg* (Suisse) rapporte:

Chiffres 1 à 4, les propositions de la Commission III a ont le caractère d'information et ne nécessitent pas de prise de décision.

Le chiffre 4 est à étudier conjointement avec les propositions de la Commission IV. La proposition contenue au chiffre 5 de la création d'un organisme d'information et d'orientation scientifique du cadastre a cependant une importance considérable. M. le Dr. *Hegg* renvoie aux discussions de la Commission III a et en outre à son mémoire du 18 juin 1931 au Comité Permanent.

Après une discussion approfondie à laquelle prirent part MM. *Fanti* (Italie), *Jarre* (France), *Roupcinsky* (Belgique), *Danger* (France), *Delessert* (Suisse), Président *Bertschmann* (Suisse) et le Secrétaire général, la désignation d'une Commission d'enquête proposée par M. *Fanti* est décidée. Celle-ci doit être formée des représentants des Associations nationales de France, Italie, Pologne, Belgique, Tchécoslovaquie et Suisse. Cette Commission d'enquête aura s'occuper des tâches suivantes:

- a) Rassemblement, classement et examen des matériaux nécessaires à l'étude de ces questions.
- b) Prise de contact avec l'Institut international de Coopération intellectuelle à Paris.
- c) Etude et élaboration d'un programme de travail.

Cette Commission d'enquête doit préparer un projet à soumettre au Comité Permanent avant sa séance de Varsovie pour la suite à donner à la proposition de la Commission III a, afin que le Comité Per-

manent puisse s'adresser aux gouvernements par l'intermédiaire de l'Institut de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, pour faire désigner une Commission d'étude internationale dont feraient partie les représentants officiels des différents gouvernements. Suivant accord de tous les délégués français, M. *Danger*, en même temps Vice-Président, doit appartenir à cette Commission pour la France et M. le Dr. *Hegg* comme Président pour la Suisse. La désignation des autres délégués à la Commission doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard jusqu'à fin septembre 1931.

M. le Dr. *Hegg*, Suisse, remercie d'avoir été désigné comme Président de cette Commission et assure qu'il fera son possible pour trouver une solution à ces différentes questions.

Commission III b. (Texte français adopté par l'assemblée plénière du Congrès du 13 septembre 1930, voir page 215 du compte rendu.)

M. *Fanti* (Italie) annonce que sur sa demande le Bureau de la F. I. G. a élaboré un mémoire adressé au Ministère italien compétent, lequel a soutenu les aspirations des géomètres italiens pour relever le niveau de leur formation professionnelle.

Si la solution de ce désir n'est pas encore complètement réalisée, on peut cependant en Italie constater des progrès importants. L'intervention du Bureau dans cette affaire doit être appréciée et remerciée.

M. *Delessert*, Suisse, propose que les résolutions de la Commission III *b* soient communiquées aux gouvernements par l'intermédiaire des Associations nationales en les rendant attentifs à la grande importance économique de la profession de géomètre.

MM. *Roupcinsky* (Belgique) et *Danger* (France) appuient la proposition de M. *Delessert*, qui est acceptée à l'unanimité.

M. le Secrétaire général est chargé de la réalisation de cette décision et de recueillir le programme des études des géomètres officiels dans les différents pays.

Commission III c. (Texte français des décisions, voir pages 215 et 216 du compte rendu.)

Le chiffre 1 n'est provisoirement pas encore complètement réalisable, car cette question doit encore être étudiée attentivement par le Bureau surtout en ce qui concerne les frais qu'elle occasionnera.

Les procès verbaux des séances sont également communiqués au correspondant permanent désigné par les Associations nationales pour être publiés dans la presse technique.

D'ores et déjà les correspondants permanents suivants sont désignés: *France*: M. R. *Danger*, Directeur du Journal des Géomètres-Experts français, Paris; *Italie*: Alfredo Triolo, Directeur de la Revue « Il geometra italiano », casella postale, 165, Piazza delle Borsa, Trieste; *Pologne*: Wactan Krzysrkowski, Rédacteur de la Revue de Mensurations, Varsovie, rue Itota, 49 m. 6; *Suisse*: Dr. Ingr. h. c. F. Bäschlin, Zollikon, Zurich, Professeur à l'Ecole polytechnique, rédacteur de la Revue Technique des mensurations et améliorations foncières.

Les autres associations nationales sont invitées à désigner leurs correspondants permanents au Secrétaire général au plus tard jusqu'à fin septembre.

Commission IV. (Texte français des résolutions, voir pages 216 et 217 du compte rendu.)

Les propositions de la Commission IV correspondent en partie à celles des Commissions III *a* et *b*, de sorte que leur examen est à comprendre dans les tâches de la Commission d'enquête déjà désignée. Il en est de même de la Commission V dont le texte français est à trouver à la page 217.

Commission VI. Les propositions contiennent en grande partie des vœux dont la réalisation appartient aux Associations nationales. Le Comité Permanent conseille à ces associations de veiller à la réalisa-

tion de ces propositions et les assure de tout son appui sur demande éventuelle.

Le vœu n° 1 des propositions doit être examiné conjointement avec ceux de la Commission III b, pour cela il faut préalablement rassembler les plans d'étude. L'examen des propositions, résolutions et vœux exprimés au congrès de 1930 à Zurich est ainsi achevé de même que l'établissement du programme de travail nécessaire à leur réalisation.

6^e objet: *La décision relative à la constitution d'une Commission internationale d'études* a été débattue lors de la discussion du 5^e objet de l'ordre du jour et se trouve ainsi liquidée.

7^e objet: *Rapport financier, vérification des comptes.*

M. Kubler (Suisse), Trésorier de la F. I. G. avait remis la veille à MM. les délégués un rapport financier écrit. Ce rapport contient différentes questions dont la solution doit apporter divers éclaircissements.

A la discussion prennent part: MM. Roupcinsky (Belgique), Jarre (France), Danger (France), Colonel Cole (Angleterre), Fanti (Italie), le Président Bertschmann (Suisse), le Trésorier et le Secrétaire général. Le résultat de la discussion est le suivant:

Première question. — Par qui et dans quelle mesure les indemnités et frais de voyages sont-ils à payer aux membres des Commissions spéciales?

La désignation de la Commission d'étude lors de l'examen de l'article 5 de l'ordre du jour entraîne immédiatement à des conséquences financières qu'il s'agit de solutionner. En principe il est reconnu que les moyens financiers dont dispose la F. I. G. ne suffisent pas à supporter les frais qui peuvent résulter de ces travaux. Sur proposition de M. Fanti (Italie) il est décidé que les frais de la Commission d'études seront supportés provisoirement par les Associations nationales ayant des délégués dans ladite Commission. Il est conseillé aux associations nationales de solliciter de leur gouvernement l'octroi de subventions en raison de la grande importance économique des études entreprises. Il est fort probable que la Commission sera désignée officiellement à Varsovie en 1932, après que les pays auront désigné leur représentant. Les frais de ces représentations officielles seront alors supportés par les pays respectifs.

2^e question. — A quelles indemnités provenant de la Caisse de la F. I. G. les membres du Comité ont-ils droit pour leurs séances et celles du Comité Permanent?

De l'avis général du Comité Permanent, les frais de déplacement aux séances du Comité Permanent, sont à supporter par les Associations nationales correspondantes. Le pays qui forme le Bureau a également à supporter le déplacement de ses membres pour autant qu'il s'agit de séances du Comité Permanent. Les frais de séances du Bureau sont des frais généraux à supporter par la F. I. G.

3^e question. — Quelles subsides versera-t-on à la nation chargée d'organiser le prochain congrès?

Il ressort de la discussion que l'impression générale de MM. les Délégués est de différer la réponse à cette question jusqu'à la séance du Comité Permanent à Varsovie, ou différentes décisions de principe doivent être prises relativement à l'organisation financière de la F. I. G.

4^e question. — Qui décide et ordonne la publication ou la reproduction de rapports ou études et qui en supporte les frais?

A l'unanimité il ressort de la discussion que le bureau de la F. I. G. est compétent pour prendre ces décisions et que les frais de publication éventuels sont à supporter par la F. I. G.

5^e question. — Quand les exercices financiers doivent-ils être clôturés?

Sur proposition de M. *Fanti* (Italie) c'est l'année civile qui doit être adoptée et par conséquent les comptes clôturés au 31 décembre.

6^e question. — Les nations admises à faire partie de la Fédération au cours d'un exercice ont-elles l'obligation de payer les cotisations de l'année courante ou seulement celles de l'année suivante?

A l'unanimité le Comité Permanent décide que les associations nationales dont la candidature sera acceptée dans le premier semestre devront payer la cotisation entière, et celles dont l'entrée aura lieu au second semestre, seulement la cotisation d'un semestre.

7^e question. — Quand le contrôle des comptes doit-il être organisé?

Sur proposition de M. *Roupcinsky* (Belgique) il est décidé que les comptes annuels seront examinés au commencement de la prochaine assemblée du Comité Permanent par deux commissaires ad hoc qui établiront un rapport écrit du résultat de leur mission.

Monsieur le Président *Bertschmann* (Suisse) ouvre ensuite la discussion sur la fixation des prestations des Associations nationales. Les statuts prévoient en principe que les frais de l'Administration sont à répartir proportionnellement à l'importance des Associations nationales.

Lors des séances du Comité Permanent du 16 décembre 1926 resp. 27 juin 1927, les prestations ont été établies comme suit:

- a) droit d'entrée fr. s. 100.—
 - b) prestation fixe de chaque Association nationale appartenant à la F. I. G. » 50.—
 - c) cotisation par membre appartenant à l'Association nationale. » 0.15
- (Le maximum à payer par année est fixé à fr. s. 500.—.)

Après une longue discussion et sur proposition de M. *Roupcinsky* (Belgique) et *Allenspach* (Suisse) il est pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1^o Le bureau du Comité Permanent est chargé d'établir un projet réglant l'organisation financière future de la F. I. G. et de le soumettre aux Associations nationales suffisamment avant la prochaine séance de Varsovie pour qu'elles puissent prendre position.
- 2^o Pour l'année 1931 les prestations payées actuellement sont augmentées de 50 %.

8^e objet: Indemnité au Comité et à la Commission d'études.

La question d'indemnité à la Commission d'études a été discutée avec l'article 6 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'indemnité au bureau, la décision du Comité Permanent du 27 juin 1927, par laquelle le Secrétaire général reçoit une indemnité de fr. 100.— suisses par mois plus frais de bureau, port, etc., est encore valable pour le moment. Le Trésorier et le Président présentent des factures pour leurs peines et débours.

M. le Colonel *Cole* (Angleterre) présente alors en français la proposition suivante:

« Monsieur le Président,

Je me permets de vous soumettre la proposition suivante: c'est qu'à la prochaine session du Comité Permanent, dont je propose la réunion à Varsovie en juin 1932, il soit porté à l'ordre du jour la question de la création d'un secrétariat et d'une trésorerie permanents avec siège fixe. Les frais et débours des dits offices seraient à la charge de la fédération. Cette façon de faire aura pour but et aurait pour résultat une continuité et une centralisation du travail élaboré par le Comité Permanent. »

« Cette institution n'enlèverait rien des tâches et initiatives des pays chargés de l'organisation du congrès, mais ce Secrétariat permanent collaborera naturellement à cette organisation. Le financement du congrès reste dans les obligations du pays qui l'organise. Mon intention

n'est pas de demander aujourd'hui la discussion de ma proposition, mais bien de demander à mes collègues d'étudier ma suggestion en vue de sa discussion à Varsovie l'année prochaine. »

La proposition de M. le Colonel *Cole* est acceptée avec applaudissements et remerciements du Président. Ce dernier ajoute qu'il conçoit que le Bureau du Comité Permanent doit préparer pour la prochaine séance du Comité Permanent à Varsovie un projet de revision des statuts qui tiendrait compte de tous les vœux et propositions émis au cours des précédentes séances. Cette opinion est partagée par tous les assistants.

9^e objet: Vœux et propositions.

M. *Beniest* (Belgique) désire que l'Angleterre soit également représentée par un délégué dans la Commission d'études qui vient d'être créée. Cette proposition est acceptée avec applaudissements par les autres membres du Comité Permanent.

M. *Roupcinsky* (Belgique) remercie le Bureau de la bonne organisation de cette assemblée.

M. le Président *Bertschmann* (Suisse) remarque que le Comité Permanent a certainement travaillé utilement lors de ces deux séances. Il en remercie vivement MM. les Délégués et espère que la semence ainsi répandue portera de nombreux fruits.

Il remercie spécialement au nom du Comité Permanent notre sympathique collègue *Delessert* de Genève, qui a non seulement déchargé le Secrétaire général de l'organisation locale des séances, mais qui a très aimablement rempli les fonctions d'un excellent traducteur.

Approbation.

Clôture de la séance. à 19 h après un arrêt de 13 à 16 heures.

Le Secrétaire général.

Sektion Zürich-Schaffhausen.

Herbstversammlung.

Am Sonntag, den 11. Oktober, fand die diesjährige Herbstversammlung statt. Tagungsort war Neuhausen, die Tagung selber wurde im hoch über dem Rheinfall gelegenen „Hôtel Bellevue“ abgehalten.

Um halb zehn Uhr konnte der Sektionspräsident, Kollege Steinegger, die Versammlung eröffnen. Als hübsche Ergänzung der offiziellen Begrüßung gab er einen kurzen Ueberblick zur geschichtlichen Entwicklung von Neuhausen. Die Haupttraktanden bildeten die Anlernkurse für Vermessungstechnikerlehrlinge und die Aussprache über den auf Frühjahr 1932 festgesetzten Vortragskurs an der E. T. H. in Zürich. Aus dem Berichte des Präsidenten ging hervor, daß am vergangenen Anlernkurs 16 Jünglinge, aus 9 Kantonen, teilnahmen, und daß der Kurs wiederum als gelungen bezeichnet werden darf. Es wurde beschlossen, auch im kommenden Frühling einen Kurs durchzuführen, unter Anwendung all der Erkenntnisse, welche bis jetzt in dieser Hinsicht von den Kursleitern und Instruktoren gesammelt wurden. Um der schweizerischen Geometerschaft wiederum Gelegenheit zur Erweiterung ihrer Kenntnisse zu geben, hat die Sektion die Absicht an der E. T. H. einen Vortragskurs abzuhalten. In der Meinung, daß es ein Großteil der Kollegen begrüßen würde, in die neuern Erkenntnisse der Bauwissenschaften eingeführt zu werden, sind folgende Themen in Aussicht genommen: Wasserversorgung, Kanalisation, Straßenbau, Stadterweiterung, Quartierplanverfahren, Verwaltungslehre und Einführung in die moderne Baugesetzgebung. Die Leitung des Kurses